

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **Homaco, Hôtel Management & Consulting SA**,
1630 Bulle
2.

Date du prononcé de dissolution: 29.05.2012
3.

Suspension de faillite: 13.08.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.10.2012
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: (Réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut

1700 Fribourg

00815177